



DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 5

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 22

Présents: 17

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés: Pour: 21

Contre: 0 Abstentions: 0 Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s):

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s):

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. **GROSJEAN Didier**

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation 23/01/2024

Date d'affichage 06/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.......

et publication du :

../../....

OBJET : Bail Société de Chasse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune loue à la Société de Chasse de Gamaches le droit de chasse dans les marais et dans les étangs communaux, à savoir étang de l'Epinoy, étang de Sainte Marguerite-base nautique (sauf l'étang du moulin à Raisne), par délibération en date du 12 février 2018, movennant un droit de bail d'un montant de 200 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du bail pour une période de 3 ans à compter du 01 janvier 2024,
- FIXE le loyer à 200€ par an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Jean-Paul MONGNE

